



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

Le rendez-vous des élus

BUDGET 2026

Quelles conséquences pour les collectivités ?

Si le versement de la DGF est garanti en ce début d'année, les élus locaux devront attendre l'adoption du budget 2026 pour percevoir les dotations d'investissement sur leurs nouvelles dépenses.

Après l'échec de la Commission mixte paritaire (CMP) et l'impossibilité d'achever l'examen du budget avant le 31 décembre, les parlementaires se sont résolus à adopter une nouvelle loi spéciale. L'objectif, assurer provisoirement la continuité de l'État et maintenir une certaine stabilité en attendant la reprise des débats sur le Projet de loi de finances (PLF) pour 2026, en deuxième lecture.

Comme l'an passé, cette loi spéciale doit ainsi permettre de faire la transition entre 2025 et 2026 en empêchant la paralysie budgétaire et en évitant un « shutdown ». Elle comporte trois articles qui visent simplement à autoriser le gouvernement à percevoir les ressources et impôts existants, à reconduire les prélevements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales en vigueur en 2025 ainsi qu'à permettre à l'État d'emprunter jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi de finances pour 2026.

Qualifié de « rustine », ce texte budgétaire « permet de tenir, pas d'agir », a répété la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin. Dans la foulée de l'adoption de ce texte, l'exécutif a publié un décret dit « des services votés » qui limite les dépenses aux seules jugées « indispensables pour poursuivre l'exercice des services publics ». À ce stade, seuls 25 % des crédits sont rendus disponibles en ce début d'année.

La DGF calquée sur 2025, la DETR suspendue

Concrètement, les collectivités percevront donc bien, dès janvier, leur DGF sur la base de son montant global et des règles d'attribution de l'année 2025. Selon le rapporteur général du budget, les versements aux collectivités se feront ainsi « soit par douzièmes, comme c'est le cas pour l'essentiel des composantes de la DGF, soit dans leur intégralité lorsque c'est d'ordinaire la modalité de gestion retenue ».

L'an passé, Bercy avait toutefois insisté sur le fait que les montants ne seront « pas forcément exactement les mêmes que l'année précédente à l'échelon de chaque collectivité puisque certaines variables d'attribution ont pu « bouger ».

La loi spéciale permet également de ne pas modifier les règles du Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) et de ne pas minorer la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP).

En revanche, si les élus locaux pourront bien bénéficier de la Dotation de soutien à l'investissement local (Dsil), la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou encore du Fonds vert pour leurs dépenses déjà engagées, ils devront attendre l'adoption du budget 2026 pour percevoir à nouveau ces dotations.

Les départements ne pourront, pour leur

part, pas bénéficier du fonds de soutien de 600 millions d'euros votés durant les discussions parlementaires. En outre, les maires devront patienter pour recevoir la « prime régaliennne » de 500 euros qui vise à compenser – très partiellement – le temps passé par ces derniers à agir en tant qu'agents de l'État.

Des répercussions dans tous les domaines

À noter que le rapporteur général du budget au Sénat met en garde sur le fait que « le financement de certains programmes dépend de reports de crédits qui ne pourront pas avoir lieu si la loi de finances n'est pas promulguée d'ici au 15 mars ». « Un retard encore plus important pourrait rendre difficile le versement de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) aux collectivités territoriales. Il demeure donc impératif de parvenir, le plus rapidement possible, à l'adoption d'une loi de finances pour 2026 », assure Jean-François Husson.

En attendant le vote d'un budget, la liste des répercussions s'étend à tous les secteurs : le dispositif d'aides pour la rénovation des logements MaPrimeRénov' est ainsi suspendu, tout comme la réforme des concours d'enseignants et le recrutement de 1 600 agents dans la justice. Le soutien à l'aide sociale à l'enfance est aussi concerné.

Du côté des agriculteurs, si les viticulteurs vont devoir faire pour l'instant sans le soutien de l'État malgré la crise qu'ils traversent, le gouvernement a dit qu'il assurerait « toutes les dépenses nécessaires » dans le cadre de la crise de la Dermatose nodulaire contagieuse (DNC) touchant les bovins.

Sur le plan fiscal, 200 000 foyers supplémentaires qui ne payaient pas jusqu'à présent l'impôt sur le revenu pourraient devoir s'en acquitter en 2026 (en raison de la non-revalorisation des tranches du barème de l'impôt sur le revenu en fonction de l'inflation).

Fin novembre, la ministre des Comptes publics avait également fait savoir qu'il y aurait « des retards dans la décarbonation » de l'économie, des logements et des transports. Mais aussi des conséquences sur la défense qui serait, elle aussi, menacée « de retards dans [les] investissements [alors que] la guerre est à nos portes ». De même, sans adoption d'un texte budgétaire, il n'y aura pas de nouveaux « engagements » concernant France 2030 pour financer divers projets.

Pour tenter de pallier cette situation, les parlementaires ont donc repris leurs discussions sur ce texte à l'Assemblée nationale le 8 janvier en commission des finances, pour une nouvelle lecture.

A.W.

(Source : Mairie info)

AGRI CONSEIL 39

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNNU CHRISTOPHE

Siège social : Rue de l'Ahier 39800 OUSSIÈRES Société civile au capital social de 89.760 € Agréé le 28 août 1988 sous le n° 39-561 R.C.S. Lons-le-Sauzier n° 347 971 343

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision du 31-12-2025, l'associé a décidé de la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable. Est nommé en qualité de liquidateur : Monsieur BOISSON Pascal, demeurant : 20 Rue du Château – 39800 OUSSIÈRES, et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à Monsieur BOISSON Pascal, demeurant : 20 Rue du Château – 39800 OUSSIÈRES. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés de LONS LE SAUNIER. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-le-Sauzier.

Pour avis, le liquidateur.

Location gérance

Aux termes d'un acte en date du 15/12/2025 à MOIRANS, HUSSON TAXIS MÉDICALISÉS, SARL au capital de 1 000 €, 18 rue Roussin 39260 MOIRANS EN MONTAGNE, 511 538 613 RCS LONS LE SAUNIER, a donné en location-gérance à TAXI LOPEZ CHEVRON, SARL au capital de 5 000 €, 15 route de Sarroga 39240 VALZIN-EN-PETITE-MONTAGNE, 913 271 896 RCS LONS LE SAUNIER, un fonds de commerce de taxi, dénommé AUTORISATION DE STATIONNEMENT N°3 ORGELET, sis et exploité 39270 ORGELET, à compter du 01/01/2026.

Pour avis, le Liquidateur.

S.P.F.

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 7 622,45 euros Siège social : 102 Route Blanche 39400 MORBIER Siège de liquidation : 102 Route Blanche 39400 MORBIER 403838261 RCS LONS-LE-SAUNIER

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31.12.2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur M. Irfan OZDEMIR, demeurant : 102, Route Blanche 39400 MORBIER, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé : 102, Route Blanche – 39400 MORBIER. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, le Liquidateur.

LEGALTYS

Société à Responsabilité Limitée en liquidation Au capital de 5 000 euros Siège social : 2 RUE DE MONTIEUX 39240 ARINTHOD Siège de liquidation : 2 RUE DE MONTIEUX 39240 ARINTHOD 904 752 169 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale réunie le 02 juin 2025 au 2 RUE DE MONTIEUX 39240 ARINTHOD a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Valéry DARIT demeurant 2 RUE DE MONTIEUX 39240 ARINTHOD, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis, le Liquidateur.



annoncelegale@juragricole.com // 03 84 43 03 99

EURL LA MAISON DE JADE

Sarl en liquidation au capital de 1.000,00 euros Siège de liquidation : 5, Rue du Dos d'Ane 39120 LONGY SUR LE DOUBS RCS LONS LE SAUNIER 751.300.609

Par décision du 30 novembre 2025, les associés ont approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur, Madame COSTANTE Christelle, pour sa gestion et l'ont déchargé de son mandat, et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 30 novembre 2025. Radiation au RCS de LONS LE SAUNIER pour avis et mention

GESTIMA

SAS au capital de 151 760 euros porté à 106 450 euros Siège social : 34 B Rue Georges CLEMENCEAU 39300 CHAMPAIGNOLE 840 326 342 RCS LONS LE SAUNIER

L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 16/09/2024 a décidé de réduire le capital social de 45 510 euros pour le ramener de 151 760 euros à 106 450 euros par voie de rachat et d'annulation de 4 531 actions. Le Président a constaté, en date du 15/03/2025 que cette réduction de capital se trouvait définitivement réalisée à cette même date. Les mentions antérieurement publiées relatives au capital social sont ainsi modifiées :

ARTICLE 8 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention : Le capital social est fixé à cent cinquante et un mille sept cent soixante euros (151 760 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent six mille quatre cent cinquante euros (106 450 euros).

POUR AVIS,
Le Président

SELARL RUEZ & ASSOCIES
Notaires à DOLE (Jura)
13 rue Macédonio Melloni.

AVIS DE CONSTITUTION

Sivant acte reçu par Maître Pierre SZCZEPOCKI, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associes, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura) 13 rue Macédonio Melloni, le 29 décembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achèvés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est SCI K&Y IMMOBILIER.

Le siège social est fixé à DOLE (39100) 59 rue Marguerite Syamour. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENTS EUROS (400,00EUR). Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'accord préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Kévin TOGAY, demeurant à BEURE (25720) 9 rue Paul Dubourg.

La société sera immatriculée au RNE et au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis,
Le notaire

SAS TRICADI

Société par actions simplifiée au capital de 1 500 euros Siège social : 3 ROUTE DES SAPINS 39300 EQUEVILLON 891 498 925 RCS LONS LE SAUNIER

Du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 2025, il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de quinze mille (15 000) euros, pour le porter de mille cinq cents (1 500) euros à seize mille cinq cents (16 500) euros, par incorporation de comptes courants d'associés, réalisée par élévation de la valeur nominale des actions existantes.

En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.

Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (1 500 euros).

Nouvelle mention : Le capital social est fixé à la somme de seize mille cinq cents (16 500) euros.

Il est divisé en cent cinquante (150) actions de cent dix (110) euros chacune, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Le capital social a été augmenté d'un montant de quinze mille (15 000) euros par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2025, par incorporation de comptes courants d'associés, réalisée par élévation de la valeur nominale des actions existantes, sans création de titres nouveaux.

POUR AVIS
Le Président

SELARL RUEZ & Associés,
Notaires à DOLE (Jura)
13 rue Macédonio Melloni

AVIS DE CONSTITUTION

Sivant acte reçu par Maître Pierre SZCZEPOCKI, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée 'SELARL RUEZ & Associes, notaires', titulaire d'un office notarial dont le siège est à DOLE (Jura) 13 rue Macédonio Melloni, le 29 décembre 2025, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achèvés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La dénomination sociale est SCI K&Y IMMOBILIER.

Le siège social est fixé à DOLE (39100) 59 rue Marguerite Syamour. La société est constituée pour une durée de 99 années

Le capital social est fixé à la somme de QUATRE CENTS EUROS (400,00EUR). Les apports sont en numéraires.

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'accord préalable à l'unanimité des associés.

Le gérant est Monsieur Kévin TOGAY, demeurant à BEURE (25720) 9 rue Paul Dubourg.

La société sera immatriculée au RNE et au RCS de LONS-LE-SAUNIER.

Pour avis,
Le notaire.

LV AVOCAT
21, rue du Moulin
01100 BELIGNAT

ALYANS PLATRERIE PEINTURE
Société par actions simplifiée au capital de 20 000 euros Siège social : 22, rue du Maréchal Foch (39300) CHAMPAIGNOLE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BELIGNAT du 06 janvier 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : ALYANS PLATRERIE PEINTURE

Siège social : 22, rue du Maréchal Foch (39300) CHAMPAIGNOLE

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 20 000 euros

Objet : La Société a pour objet, en France et à l'étranger directement ou par voie de sous-traitance, les activités de :

- plâtrerie - peinture,- menuiserie intérieure,- pose de faïence et carrelage,- revêtement de sols, parquerterie,- revêtements des murs,- aménagements intérieurs,- ravalement et isolation extérieure des façades,- nettoyage de toiture,- tous travaux d'ébénisterie, pose de charpente, couverture.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Inaliénabilité des actions : Les actions sont inaliénables pendant une durée de 3 ans à compter de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ou à compter de leur souscription en cas d'augmentation de capital.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés sauf entre les associés fondateurs ou de tiers sont soumises à l'accord de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Florent BONNIER demeurant 6B, rue du Poisat (39230) SAINT LOTHAIN

Directeur général : HOLDING CIRAK, société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros, ayant son siège social 55, Route de la Forge (01100) OYONNAX, immatriculée au RCS BOURG EN BRESSE sous le numéro 831 327 184 représentée par Monsieur Murat Cirak

La Société sera immatriculée au RCS de LONS LE SAUNIER.

AGRI CONSEIL 39**GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN RECONNUS DU REVERMONT**

Siège social : 39800 MIERY
Agréé le 12-12-1984
sous le n°39-404
R.C.S. Lons-Le-Saunier
n°331 441 576

Par décision du 31-12-2025, les associés ont décidé de préciser le siège social au 12 Bis, Rue Principale – 39800 MIERY. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au R.C.S. de Lons-Le-Saunier.

Pour avis,
la gérance

PLEIADE

Société civile immobilière au capital de 100 euros Siège social : 62 chemin de Bridoux 01400 ROMANS 917 948 895 RCS BOURG EN BRESSE

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 24 décembre 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 62 chemin de Bridoux, 01400 ROMANS au 3 avenue Jean Moulin, 39000 LONS LE SAUNIER à compter du 24 décembre 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BOURG EN BRESSE sous le numéro 917 948 895 RCS BOURG EN BRESSE fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de LONS LE SAUNIER.

La Société, constituée pour 99 années à compter du 29 juillet 2022, a pour objet social - l'acquisition par voie d'apport, d'achat ou d'échange, la propriété, l'administration, la gestion, et plus généralement l'exploitation par bail, location ou autrement, d'ensembles immobiliers. Eventuellement, la construction d'immeubles à usage professionnel, commercial ou d'habitation.

Exceptionnellement, l'aliénation d'immeubles sociaux et de ceux devenus inutiles à la Société au moyen de vente, échange ou apport en société, Son gérant est Monsieur Denis BRENAUX, demeurant 26 rue des rosiers, coin d'Amont, 39800 BRAINANS, nommé à effet le 24 décembre 2025 en remplacement de Madame Florence VOHL démissionnaire.

Pour avis,
la gérance

Etude de Maîtres Laurence VERNET et Samuel BAUD,
Notaires associés à PIERRE DE BRESSE (Saône-et-Loire),
102 Route de Chalon

AVIS DE CONSTITUTION

Sivant acte reçu par Me S. BAUD, Notaire à Pierre de Bresse, le 13/01/2026, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière

Dénomination : CLER MIGNOT

Objet social : propriété, acquisition, administration, entretien et exploitation par voie de location nue ou meublée, de tout ou partie de biens et droits immobiliers, et exceptionnellement.

Siège social : BERSAILLIN (39800), 1 route de Chezabois.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital social : MILLE CINQ CENT EUROS (1 500,00 EUR).

Apports en numéraire : 1 500,00 €

Cession de parts sociales : les parts sont librement cessibles entre associés uniquement.

Gérant : M. Joris CLERC demeurant à MARSEILLE (13002) 7 rue Félix Eboué. RCS : LONS LE SAUNIER.

Pour avis,
Le notaire.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce concernant la société SCI LE REVERMONT JURASSIEN parue le 12/12/2025 dans Le Jura Agricole et Rural, il fallait lire :

Mr Secretant Marc est nommé gérant de la SCI LE REVERMONT JURASSIEN en remplacement de Mr Franck SECRE-TANT, démissionnaire

en lieu et place de Mr Secretant Marc nommé gérant de la SCI LE REVERMONT JURASSIEN. Le reste est sans changement.

Par acte sous signature privée en date à VAL SONNETTE, du 7 janvier 2026 est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : COSMOS39

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 2 000 euros

SIEGE : 10 ROUTE DE LA COMBE, VERCIA, 39190 VAL SONNETTE

OBJET : Conseil aux entreprises, ingé-

nierie, études, conseils techniques

DUREE : 99 années à compter de la date

de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

TRANSMISSION DES ACTIONS : La

cession des actions de l'associé unique

est libre

AGREEMENT : La cession d'actions est

soumise à l'accord préalable de la

collectivité des associés statuant à la

majorité des voix des associés disposant

du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur Bertrand FOURNIER demeurant 10 ROUTE DE LA COMBE, VERCIA, 39190 VAL SONNETTE

IMMATRICULATION : au RCS de

LONS-LE-SAUNIER

Par décision du 13-12-2025, les associés ont décidé à l'unanimité :

- d'agréer en tant que nouveaux asso-

cies et de nommer cogérants pour une

durée illimitée Messieurs SCHOUWEY

Pierre et SCHOUWEY Guillaume, à

compter du 01-01-2026,



EMPLOI

S.C.I. ORION

Société civile
au capital de 5 000 euros
Siège social : 26 RUE DES ROSIERS
LE COIN D'AMONT
39800 BRAINANS
517 533 675 RCS LONS LE SAUNIER

Modification des dirigeants

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 Décembre 2025 les associés ont décidé de ne pas remplacer Monsieur Joël FROEHLY, démissionnaire à cette même date.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de LONS LE SAUNIER.
Pour avis
La Gérance

SOCIETE CIVILE
LES LACS

Société civile au capital 1 500 000.00 €
Siège social : 1 Sur la Roche
SAINT-LUPICIN à COTEAUX
DU LIZON (39170)
RCS de LONS LE SAUNIER
438 487 696

En date du 8/12/2025, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société, nommée en qualité de liquidateur M. Olivier PAGANI, demeurant à SAINT CLAUDE (39200), 9 côte de Chaumont et fixé le siège social de liquidation au siège social de la société.
Mention sera faite au RCS de LONS LE SAUNIER.

PUBLIEZ VOS
ANNONCES
LÉGALES
24H/24 - 7J/7
Scannez-moi

Association Nationale pour l'Emploi
et la Formation en AgricultureL'AGRICULTURE
RECRUTE
www.lagriculture-recrute.org

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES

Photovoltaïques - Artisanales

Agricoles - Viticoles



Votre contact local
LAELIEN EME
06 99 69 44 62

70180 DAMPIERRE-SUR-SALON - societe@waltefaugle.com - www.waltefaugle.comL'AGRICULTURE
RECRUTE
www.lagriculture-recrute.org

VITICULTURE

■ SECTEUR LONS-LE-SAUNIER - OUVRIER VITICOLE POLYVALENT H/F - OFR-820413

Pour un domaine familial de 33 ha secteur Le Vernois, principalement en cépage Blanc Chardonnay, Savagnin, Crémant / domaine en HVE4, mise en place de pratiques pour un passage en bio: nous recherchons **un(e) ouvrier(e) viticole polyvalent(e)** avec compétence ou appétence pour mission tractrice. **Missions:** sous la responsabilité du responsable d'exploitation, vous aurez à assurer avec l'équipe en place: 50% du temps travail piéton notamment taille et liage, travaux en vert, 50% du temps sur machines: conduite d'engins viticoles (chenillards, interlignes, enjambeurs); conduite d'engins agricoles + remorques; conduite du chariot élévateur; travaux du sol, les rognages, les traitements; conduite de la machine à vendanger (formation interne envisageable); entretien, montage et réglages du matériel; possibilité de faire un peu de travaux en cave si intéressé (ponctuellement). Toutes vos tâches devront être effectuées dans le respect des normes de sécurité et des normes environnementales. **Profil recherché:** ouvrier viticole polyvalent avec compétence ou appétence pour tracteuriste, peut être formé sur place; facilité d'intégration à l'équipe de 6 permanents dont un chef d'équipe; très bonne communication; travail en équipe, esprit de solidarité; autonomie; esprit d'initiative; connaissances en mécanique agricole de premier niveau bienvenues: nettoyages des machines, graissage; Certiphyto est un plus, mais pas rédhibitoire, possibilité de formation.

Avantages: prime annuelle (équivaut à un 13^e mois mais versé en prime 50% en juin et 50% en décembre). Salle de pause équipée avec micro-onde. Vendredi après-midi non travaillé une semaine sur 2.

Salaire à définir selon compétences et expérience. Poste en **CDI temps plein annualisé** 37,5 heures en moyenne par semaine. Horaires de travail: du lundi au vendredi; une semaine à 39 heures de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30 sauf vendredi 16 h 30 // une semaine à 36 heures horaires identiques sauf vendredi 12 h. Débutant(e)s accepté(e)s si forte motivation, sinon 3 ans minimum d'expérience.

Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

■ SECTEUR ARBOIS - OUVRIER VITICOLE POLYVALENT H/F - OFR-963382

Pour un domaine familial Conventionnel de 24ha comprenant 2 associés, nous recherchons **UN(E) OUVRIER(E) VITICOLE POLYVALENT(E)** avec compétence en conduite. Missions : Sous la responsabilité du responsable d'exploitation, vous aurez à assurer avec l'équipe en place : 90 % du temps travail piéton sur tous les travaux du cycle de la vigne et 10 % du temps sur machines. **Profil recherché :** Autonomie impérative, 3 saisons de taille minimum, esprit d'initiative, sérieux et débrouillard, Certiphyto fortement apprécié, mais possibilité de formation. **Avantages :** prime de transport au-delà de 20 km du domicile, salaire à définir selon compétences et expérience, nouvelle salle toute équipée et dédiée aux salariés courant 2026, équipements récents et matériel entretenu

Poste en CDI temps plein annualisé 35 heures en moyenne par semaine. Horaires de travail flexibles en fonction des besoins de saison et adaptables si besoin. Expérience et formation souhaitées.

Poste à pourvoir dès que possible. CDI temps plein.

Envoyer votre CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre.

■ NOS OFFRES SAISONNIÈRES

Scannez les QR Code pour accéder au détail de ces offres et postuler, ou rendez-vous sur soelis.net

TAILLE DE LA VIGNE
OFR-935775



TIRAGE DES BOIS DE LA VIGNE
OFR-947148

FORMEZ-VOUS
AVEC L'ADPFA

■ Accueillir les oiseaux pour protéger ses cultures

Durée, date et lieu : 1 jour. 22 janvier 2026 à Foucherans.

■ Élevage des génisses : de la naissance au premier vêlage

Durée/date(s) : 6 jours. 23 et 30 janvier, 6, 13 et 27 février, 6 mars 2026

■ Mieux gérer ses effluents d'élevage pour un sol vivant et des prairies productives

Durée, date et lieu : 2,5 jours. 27 janvier, 3 février et 7 avril 2026. Lieu à définir.

■ Souder pour entretenir son matériel agricole

Durée, date et lieu : 3 jours. 27, 28 et 29 janvier 2026 à Amange

■ Les risques c'est toujours mon affaire : Je mets à jour mon DUERP

Durée, date et lieu : 1 journée de 5 heures 30 en salle et 2 heures 30 en autoformation à distance. 28 janvier 2026.

■ Maîtriser les gestes de premiers secours - PSC

Durée, date et lieu : 1 journée. 29 janvier 2026 à Montmorot.

■ Les fondamentaux pour réaliser des factures électroniques conformes

Durée, date et lieu : 1 journée (7 heures). Poligny : 19/02/2026 ou 25/03/2026. Lons le Saunier : 26/03/2026. Foucherans : 24/03/2026

■ Optimiser la conduite de ses fruitiers plein vent

Durée, date et lieu : 4 jours. 30 janvier, 2 février, 24 avril et 18 septembre 2026 sur des vergers secteur Poligny-Arbois et Montmorot

■ Construire son projet agroforestier

Durée, date et lieu : 2 jours. 3 et 4 février 2026 à Montmorot.

■ Diversifier et gagner en résilience avec la haie fruitière en AB

Durée, date et lieu : 2 jours. 5 et 6 février 2026 à Montmorot.

■ Eleveur Infirmier de ses bovins : maîtrise des techniques de vêlages et injections

Durée, date et lieu : 2 jours. 5 et 19 février 2026 à Lons et Montmorot.

■ Obtenir ou renouveler son « Certiphyto » via le test seul

Durée, date et lieu : 2 heures. 10 février 2026 (10h-12h) à Lons-le-Saunier

■ Séchage en grange : sécuriser sa récolte et valoriser son fourrage

Durée/date(s) : 2 jours. 17 et 26 février 2026, lieu à définir.

■ DUER : les risques c'est mon affaire (initiale)

Durée, date et lieu : 2 demi-journées et 2 heures 45 en autoformation à distance à Lons-le-Saunier Démarrage à distance le 11/02/2026. 25/02/2026 et 11/03/2026 après-midi

■ Conduire une petite troupe ovine : le B.A.-BA pour des animaux en bonne santé

Durée, date et lieu : 1 jour. 19 février 2026 à Lons-le-Saunier

■ Maintenance du petit matériel agricole

Durée, date et lieu : 2 jours. 26 et 27 février 2026 à Amange

■ Réfléchir son projet de société : étape primordiale pour travailler et cultiver la bonne entente

Durée, date et lieu : 3 heures en autoformation à distance et 3 jours en présentiel les 26 février, 5 et 12 mars 2026 à Lons le Saunier.

Renseignements : ADPFA - Maison des Agriculteurs - 455 rue du Colonel de Casteljau - BP

40417 - 39015 Lons-le-Saunier . Tél. 03.84.35.14.30

Retrouvez toute l'offre des formations de l'ADPFA du Jura sur adpfa39.fr